



PRÉFET DU LOIRET

NOTE DE PRESENTATION

Établie au titre de l'article L. 123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : Demande de dérogation complémentaire dans le cadre de la déviation RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis de l'Hôtel par de Conseil Départemental du Loiret pour le déplacement en vue de la réimplantation et la destruction de spécimens d'espèce végétale protégée : Corydale Solide

Pièce associée : dossier de demande de dérogation complémentaire au dossier initial

Contexte :

Dans le cadre de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis de l'Hôtel présentée par le Conseil départemental du Loiret, lors de prospection en cours de chantier, une nouvelle espèce protégée a été détectée : le Corydale Solide. Suite à cette découverte, un dossier de demande de dérogation complémentaire a été déposé pour cette seule espèce.

Compte tenu du statut de protection du Corydalis Solida, un tel projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation complémentaire en vertu de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Objectif :

La demande de dérogation consiste à déplacer au moins 700 pieds de Corydale Solide sur les 2000 découverts, tout en préservant 500 pieds sur le site de leur découverte.

Elle est sollicitée par le Conseil Départemental du Loiret.

Elle prévoit qu'entre avril et mai, les pieds identifiés seront déplacés en-dehors du faisceau des travaux, dans un environnement qui leur sera plus favorable.

Modalités de consultation :

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation est mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret.

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef@loiret.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires

Service Eau, Environnement et Forêt

Préfecture du Loiret, 181 Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX

Début de la consultation : 08 novembre 2019

Fin de la consultation : 29 novembre 2019 inclus